



Fiche d'inscription année scolaire 2019-2020

Salle Polyvalente de Kernours
56700 KERVIGNAC
contact@sonam.bzh

Renseignements élève (merci de remplir une fiche par élève) *merci d'écrire lisiblement, en lettres capitales*

Nom / prénom :

Date de naissance :

Genre :

Adresse domicile :

Code postal / commune :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Responsable légal (renseignements obligatoires si élève mineur(e))

Nom / prénom :

Adresse domicile (si différente) :

Code postal/ commune (si différents) :

Numéro de téléphone (si différents) :

Adresse e-mail (si différents) :

Choix d'activité(s) (cochez la ou les cases)

Cours individuels instrument : 400€ - instrument : professeur :

commune : jour : heure :

Cours semi-collectifs instrument : 260€ - instrument : professeur :

commune : jour : heure :

Les jours et heures sont susceptibles d'être modifiés d'un commun accord entre l'enseignant et l'élève.

Carnets de cours en individuel : (sous réserve de la disponibilité et de l'accord de l'enseignant)

Carnet de 10 cours : 160€ - instrument : professeur :

commune :

Carnet de 5 cours : 80€ - instrument : professeur :

commune :

Attention, les cours achetés en carnet doivent obligatoirement être dispensés pendant l'année scolaire en cours. En aucun cas le professeur ne peut rattraper les cours non pris à la rentrée suivante.

Tournez la page SVP !.....▶

Ateliers collectifs enfants :

- Eveil musical : 150€ - professeur : Commune :
- Atelier chant traditionnel en breton pour enfant (6-10 ans) : 150€
- Atelier chant pour enfant (5-6 ans // 7-10 ans) : 150€

Ateliers collectifs adultes et ados :

- Atelier chant traditionnel : 150€ - Atelier chant polyphonique : 150€
- Atelier chant jazz-gospel : 170€ - Atelier chant variétés : 170€ - Atelier technique vocale : 170€

Ateliers tous âges :

- Atelier fanfare (une semaine sur deux) : 120 € / 40 € en tarif préférentiel (déjà élève).
- Atelier fest-noz : 150 € / 50 € en tarif préférentiel (déjà élève).
- Atelier cordes frottées (une semaine sur deux) : 120 € / 40 € en tarif préférentiel (déjà élève).

Total activité(s) :€

Adhésion annuelle obligatoire (faire un règlement séparé)

- Adhésion individuelle : 20€ - Adhésion famille (à partir de 2 personnes d'un même foyer) : 25€

Total activité(s) + adhésion annuelle :€

IMPORTANT !!

Cette fiche d'inscription doit obligatoirement être rendue accompagnée du règlement ou de votre R.I.B. avant le début des cours. Un retard de paiement entraîne un non-accès aux cours.

A partir de cette année, les enseignants ne prendront plus de règlements. Cette fiche d'inscription est à transmettre à l'administration de Sonam' école de musique soit lors des permanences de secrétariat à Kernours (voir horaires en page 3), soit par voie postale à l'adresse suivante :

Sonam'
Salle Polyvalente – Kernours
56700 Kervignac

Modalités de règlement (cochez la case)

Pour faciliter votre paiement, il est tout à fait possible de payer en plusieurs fois, selon les modalités décrites ci-dessous. Sachez qu'en cas de difficultés, des aménagements particuliers peuvent être mis en place. Contactez-nous pour voir ensemble ce qui est possible !

règlement par chèque(s) : merci d'indiquer le nombre de chèques et leurs montants : x €

Un maximum de 8 chèques est accepté, encaissables de septembre à juin, le 10ème jour du mois.
les chèques sont à libeller à l'ordre de Sonam' Ecole de musique.

règlement par prélèvements bancaires : merci d'indiquer le nombre de prélèvements et leurs montants : x €

Un maximum de 10 prélèvements est accepté, effectués de septembre à juin, le 10ème jour du mois.

Joindre un RIB.

règlement en chèques vacances de l'ANCV : merci d'indiquer le nombre de chèques et leurs montants : x €

N'oubliez pas de remplir votre adresse sur chaque chèque.

Nous ne sommes plus en mesure d'accepter les espèces comme moyen de paiement. En cas de difficultés, n'hésitez pas à entrer en contact avec l'administration de Sonam'.

Bon à savoir ! :

- Depuis l'année dernière, vous avez la possibilité de solliciter une aide auprès de votre Caisse d'Allocations Familiales pour les activités de loisirs de vos enfants. Cette aide à demander auprès de votre CAF s'appelle le « forfait passion » (anciennement « bon CAF »). Renseignez-vous auprès de votre CAF !
- Certaines communes proposent une aide financière basée sur votre quotient familial. N'hésitez pas à solliciter votre commune à ce sujet !

Informations pratiques :

- Les permanences d'inscription auront lieu du 26 août au 20 septembre, le lundi de 17h à 19h et le mercredi de 14h à 17h à la salle polyvalente de Kernours à Kervignac dans la salle en haut à gauche.
- La rentrée des cours aura lieu le lundi 23 septembre.

Pour contacter votre école de musique, plusieurs possibilités :

- par e-mail à contact@sonam.bzh ;
- pour toutes questions relatives à la pédagogie et à l'organisation des cours, merci de joindre Nicolas Syz au 06 63 47 06 78 ;
- pour toutes questions relatives aux inscriptions et au paiement des cours, merci de joindre Manon Albert au 06 76 33 51 20.

Tournez la page SVP ! 



Règlement intérieur

Article 1 – Responsabilité

Les parents sont tenus de vérifier la présence du professeur lorsqu'ils déposent leurs enfants sur les lieux de cours. Dans le cas où les enfants sont amenés à se rendre au cour et/ou à en repartir seuls ou accompagnés par un tiers, les parents doivent en faire une notification par écrit à l'association. Cette démarche est à réitérer à chaque rentrée scolaire. Les parents sont tenus de contracter une assurance extra-scolaire couvrant leurs enfants pour leur présence à l'école de musique et aux manifestations extérieures organisées par celle-ci. En aucun cas, l'école ne pourra être tenue responsable des accidents intervenant lorsque le cours n'a pas lieu ou en dehors des horaires de cours.

Article 2 – Absences

Le professeur n'est pas tenu de rattraper les absences des élèves. Cependant, il peut le faire selon ses disponibilités. Les éventuelles absences des professeurs seront rattrapées (sauf en cas d'arrêt maladie qui n'excède pas 15 jours et décès familial), afin d'assurer les 30 cours annuels proposés aux adhérents.

Article 3 – Activités publiques

Les activités publiques de l'association ont un but pédagogique et les élèves sont vivement invités à y participer.

Article 4 – Respect des locaux

Les adhérents sont tenus de respecter les locaux dans lesquels les cours sont donnés ainsi que les espaces communs partagés avec d'autres associations.

Je soussigné(e)M/Mme

- déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement intérieur de Sonam' école de musique et m'engage à le respecter ;
- autorise / refuse (*barrer la mention inutile*) mon enfant et/ou moi-même à être pris en photos lors de manifestations publiques de l'école et l'utilisation de ces photos pour la promotion des activités de Sonam' école de musique ;
- m'engage à régler ma cotisation avant mon premier cours et/ou celui de mon enfant.

Fait à :, le

Nom et prénom du signataire :

Signature obligatoire, précédée de la mention « lu et approuvé » :